PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Fabien-de-Panet tenue le 3 août 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 195, rue Bilodeau, à Saint-Fabien-de-Panet et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Benoît Guénard
Siège #3 - Isabelle Grondin
Siège #4 - Rock Millier
Siège #5 - Dominic Gonthier
Siège #6 - Réal Francoeur

Est/sont absents:
Siège #2 - Michaël Mailhot

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par la mairesse Gladys Mercier et le directeur général et greffier-trésorier Martin Blanchet est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Ayant constaté le quorum, la mairesse ouvre la séance à ...

26-08-143

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Grondin
APPUYÉ PAR Rock Millier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 3 aout 2026 tel que déposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  3.1 - Séance ordinaire du 6 juillet 2026
4 - LÉGISLATION
5 - ADMINISTRATION
  5.1 - Adoption des déboursés et comptes à payer
  5.2 - Dépôt du rapport financier pour l'exercice 2025
  5.3 - Octroi d'un mandat à ASGM - Aide et soutien en gestion municipale
6 - POINT D'INFORMATION
  6.1 - Retour sur la Table des maires itinérante de la MRC tenue à Saint-Fabien-de-Panet le 14 juillet 2026
7 - CORRESPONDANCE
8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  8.1 - Rapport d'activité régional 2024-2025 de la sécurité incendie
9 - VOIRIE
  9.1 - Annulation et relance du processus d'appel d'offres public no SFP-2026-01 - Entretien hivernal des chemins publics
10 - AQUEDUC ET ÉGOUT
  10.1 - Autorisation de branchement aux services d'aqueduc et d'égout (lot 6 705 436)
  10.2 - Relance de l'appel d'offre sur invitation SFP-2026-02 Raccordement aqueduc et égouts - Habitations Panet
11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12 - LOISIRS ET CULTURE

13 - VARIA

13.1 - Achat d'une page mensuelle dans le journal Le Réveil

13.2 - Annonce des gagnants du concours de fleurs 2026

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

26-08-144 **3.1 - Séance ordinaire du 6 juillet 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR Rock Millier
APPUYÉ PAR Réal Francoeur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - LÉGISLATION

5 - ADMINISTRATION

26-08-145 **5.1 - Adoption des déboursés et comptes à payer**

CONSIDÉRANT les comptes payés et à payer déposés au conseil tels que présentés dans le tableau suivant :

Sous-total des comptes payés	60 021,37 $
Sous-total des comptes à payer	63 638,87 $
Total	**123 660,24 $**

IL EST PROPOSÉ PAR Rock Millier
APPUYÉ PAR Dominic Gonthier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE ratifier les comptes payés d'un montant de 60 021,37 $;

ET D'autoriser le paiement des comptes à payer d'un montant de 63 638,87 $.

ADOPTÉE

5.2 - Dépôt du rapport financier pour l'exercice 2025

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier Martin Blanchet dépose le rapport financier comprenant le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2025.

26-08-146 **5.3 - Octroi d'un mandat à ASGM - Aide et soutien en gestion municipale**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet souhaite bénéficier d'un accompagnement professionnel ponctuel afin de soutenir sa direction générale

dans certains dossiers administratifs, stratégiques et de gouvernance municipale;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels ODS 2026-08 présentée par ASGM – Aide et soutien en gestion municipale, représentée par Mme Annie Frenette, consultante en gestion municipale;

CONSIDÉRANT QUE les services seront demandés ponctuellement, selon les besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Grondin

APPUYÉ PAR Réal Francoeur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE Le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels ODS 2026-08 présentée par ASGM – Aide et soutien en gestion municipale;

QUE La Municipalité mandate ASGM afin de fournir, à la demande de la direction générale, des services d'accompagnement et de soutien en gestion municipale, conformément aux modalités prévues dans ladite offre;

QUE M. Martin Blanchet, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à transmettre les demandes d'intervention, à approuver les travaux nécessaires et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'offre de services professionnels ODS 2026-08 ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE Les sommes nécessaires à l'exécution de ce mandat soient puisées au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

6 - POINT D'INFORMATION

6.1 - Retour sur la Table des maires itinérante de la MRC tenue à Saint-Fabien-de-Panet le 14 juillet 2026

La mairesse Gladys Mercier présente le compte-rendu des récentes décisions prises à la Table des maires de la MRC de Montmagny et décrit l'horaire et les visites de la journée dans la municipalité en présence des membres de la MRC soulignant la réussite de l'événement organisé par la Municipalité

7 - CORRESPONDANCE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

26-08-147

8.1 - Rapport d'activité régional 2024-2025 de la sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

CONSIDÉRANT QUE que la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété le dit rapport.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Grondin

APPUYÉ PAR Rock Millier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter le Rapport d'activité régional 2024-2025 de la sécurité incendie en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet .

QUE le Conseil municipal ait pris connaissance des données du Rapport d'activité régional 2024-2025 de la sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie.

ADOPTÉE

9 - VOIRIE

26-08-148

9.1 - Annulation et relance du processus d'appel d'offres public no SFP-2026-01 - Entretien hivernal des chemins publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) sous le nº SFP-2026-01, relativement à l'entretien hivernal des chemins publics;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans le délai prescrit, soit celles des entreprises suivantes :

- Foresterie MDC inc.;
- 9312-2844 Qc inc.;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont fait l'objet d'une analyse de conformité conformément aux exigences prévues aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse a révélé que les deux soumissions comportent des irrégularités majeures les rendant non conformes aux exigences des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les principes d'égalité entre les soumissionnaires, de transparence et d'intégrité du processus contractuel;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres prévoient que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE puisqu'aucune soumission conforme n'a été reçue, aucun contrat ne peut être adjugé dans le cadre du présent processus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Réal Francoeur

APPUYÉ PAR Benoît Guénard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

DE déclarer non conformes et de rejeter les soumissions déposées par Foresterie MDC inc. et 9312-2844 Qc inc., pour des motifs établis de non-conformité;

DE n'adjuger aucun contrat dans le cadre de l'appel d'offres public no SFP-2026-01, en date de ce jour;

D'annuler et de fermer le processus d'appel d'offres public no SFP-2026-01 concernant l'entretien hivernal des chemins publics;

D'autoriser la direction générale à publier sur le SÉAO les renseignements requis relativement au résultat et à la fermeture du processus;

D’autoriser la direction générale à informer chacun des soumissionnaires du rejet de sa soumission et à lui communiquer le motif applicable, conformément aux documents d’appel d’offres et aux règles en vigueur;

D’autoriser la direction générale à la remise des garanties de soumission conformément aux conditions prévues aux documents d’appel d’offres;

D’autoriser la direction générale à réviser les documents d’appel d’offres, tout en maintenant la nature et la portée des besoins de la Municipalité;

D’autoriser la direction générale à entreprendre un deuxième processus d’appel d’offres public et à publier sur le Système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec (SÉAO) un nouvel avis d’appel d’offres concernant l’entretien hivernal des chemins publics, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables ainsi qu’au règlement de gestion contractuelle de la Municipalité;

D’autoriser la direction générale à acter et à signer toute démarche administrative nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

26-08-149

10.1 - Autorisation de branchement aux services d'aqueduc et d'égout (lot 6 705 436)

CONSIDÉRANT le règlement no 380-2025 sur les permis et certificats édictant, à l'article 5.3, paragraphe 8, qu'une résolution d'autorisation du conseil est requise préalablement à la délivrance des permis de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT la demande conforme de branchement sur le lot 6 705 436;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de favoriser le raccordement de tout terrain desservi par lesdits réseaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Dominic Gonthier
APPUYÉ PAR Réal Francoeur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire droit à la demande de permis de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égouts pour le lot 6 705 436.

ADOPTÉE

26-08-150

10.2 - Relance de l'appel d'offre sur invitation SFP-2026-02 Raccordement aqueduc et égouts - Habitations Panet

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement aux travaux de raccordement des réseaux d'aqueduc et d'égout desservant la résidence pour personnes âgées Les Habitations Panet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission conforme dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette soumission est substantiellement plus élevé que l'estimation préparée par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal estime que les résultats de cet appel d'offres ne permettent pas d'assurer un niveau de concurrence suffisant afin

d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite solliciter à nouveau le marché afin de favoriser une participation des entrepreneurs potentiellement intéressés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Benoît Guénard
APPUYÉ PAR Isabelle Grondin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal rejette l'unique soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de raccordement des réseaux d'aqueduc et d'égout de la RPA Les Habitations Panet;

QUE le Conseil autorise la direction générale à procéder à une nouvelle invitation auprès d'entrepreneurs qualifiés pour la réalisation de ces travaux, selon les modalités qui seront jugées appropriées;

QUE la direction générale soit autorisée à apporter, le cas échéant, les ajustements administratifs ou techniques nécessaires aux documents d'appel d'offres afin de favoriser une plus grande participation des entrepreneurs et d'assurer une saine concurrence.

QUE le conseil municipal autorise la direction général a signer tout documents relatifs à ce sujet.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12 - LOISIRS ET CULTURE

13 - VARIA

26-08-151 **13.1 - Achat d'une page mensuelle dans le journal Le Réveil**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet souhaite améliorer ses communications avec l'ensemble de sa population;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs informations d'intérêt général sont actuellement diffusées principalement sur la page Facebook officielle de la Municipalité, ce qui ne permet pas de rejoindre adéquatement tous les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le journal municipal Le Réveil constitue un moyen de communication complémentaire permettant d'assurer une meilleure diffusion de l'information auprès de l'ensemble des citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Dominic Gonthier
APPUYÉ PAR Réal Francoeur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'achat d'une page mensuelle dans le journal municipal Le Réveil afin d'y publier des informations générales provenant de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet;

QUE les dépenses reliées à cette publication soient imputées au poste budgétaire prévu aux communications ou à tout autre poste budgétaire approprié;

QUE la direction générale soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires à

la mise en œuvre de la présente résolution, incluant la coordination du contenu et des modalités de publication avec les responsables du journal Le Réveil.

ADOPTÉE

13.2 - Annonce des gagnants du concours de fleurs 2026

Liste des participants:

- Céline Pilotte

- Diane Bilodeau

- Sylvain Villeneuve

- Stéphane Séguin et Caroline Gagnon

Gagnant du tirage au sort:

Premier prix: Céline Pilotte

Deuxième prix: Diane Bilodeau

Troisième prix: Sylvain Villeneuve

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Huit personnes assistent à la séance. Les questions posées concernent les sujets suivants :

- Question relative au rang St-Isidore
- Question relative au puits artésiens dans la MRC de Montmagnyu
- Question relative à l'émission des permis

26-08-152 **15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Rock Millier de lever à séance à 20 h 18.

Gladys Mercier, mairesse

Martin Blanchet, directeur général
et greffier-trésorier

Je, soussignée, Gladys Mercier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gladys Mercier, mairesse